



**Mairie**

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Samedi  
de 9h à 12h

2, rue de la Mairie  
29400 Plouneventer  
Tél : 02.98.20.81.57  
Fax : 02.98.20.91.05  
[mairie@plouneventer.fr](mailto:mairie@plouneventer.fr)  
[www.plouneventer.fr](http://www.plouneventer.fr)

**Le Maire reçoit :**

Sur rendez-vous, le matin,  
du lundi au samedi  
Les Adjointes reçoivent sur rendez-vous



ALSH – 06.66.43.46.42

**Agence Postale Communale**



Mardi : 8h30 – 12h  
Mercredi : 10h – 12h / 14h30 – 17h  
Jeudi : 10h – 12h  
Vendredi : 14h – 16h30  
Samedi : 9h30 – 12h  
02.98.20.81.76

**Ecole du Sacré Cœur**

10, rue de Kermaria  
02.98.20.81.41

**Collecte de journaux**  
Samedi 9 mars

**Bibliothèque**

Mercredi : 10h30 – 12h et 18h30  
– 19h30  
Jeudi : 11h – 12h  
Vendredi : 10h30 – 12h  
Samedi : 10h30 – 12h

02.98.20.92.38

[bibliotheque-plouneventer@laposte.net](mailto:bibliotheque-plouneventer@laposte.net)

**Etat Civil**

**Naissances**

Haydan **BARON**, 11 rue Victor Hugo, le 6 février.  
Timao **OLLIVIER**, 6 rue Victor Hugo, le 8 février.

**Urbanisme**

**Permis de construire accordés :**

LE BRAS Estelle, **construction d'une maison**, 6 rue des perdrix.  
DANO Monique, **construction d'une maison**, 2 rue des Alouettes.

**Non opposition à déclarations préalables**

L'HOOR Olivier, **extension**, 5 rue de Kermaria.  
BUZULIER Dorian, **changement portail et pose clôture**, 15 rue de Mézarnou.  
LE GOFF Jean-Yves, **démolition ancienne boucherie**, 1 impasse de la boucherie.

**Recensement, JDC et service national**

Tout jeune Français dès 16 ans doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire.



**Elections européennes 26 mai 2019**

Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez. Aller voter, c'est choisir un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs. C'est choisir la composition du prochain Parlement Européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Le Parlement Européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin,
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne,
- jouir de son droit de voter en France et dans son Etat d'origine,
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : le 31 mars 2019, sur Internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :  
[www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter](http://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter).

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Philippe HERAUD, Maire.

Ordre du jour :

- Présentation des comptes de gestion et des comptes administratifs
- Compte-rendu des commissions
- Point sur les dossiers en cours
- Délibérations diverses
- Questions diverses.

Les comptes de gestion du percepteur et les comptes administratifs sont identiques. Ils sont présentés à l'assemblée : Au budget assainissement, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 50 240 € pour des recettes de 108 282 €, soit un excédent de 58 042 € auquel on ajoute l'excédent reporté de 2017. Le résultat cumulé en 2018 est donc de 175 164 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 271 017 €. Les recettes sont de 96 527 €. Le résultat de l'exercice est donc déficitaire de 174 490 €. A ce montant, on ajoute l'excédent d'investissement de 2017, soit un résultat cumulé de – 1 742 €. En cumulant les 2 sections, le résultat global est excédentaire de 173 422 €.

Au budget lotissement de Mesgloauguen, tranche 1, les dépenses de fonctionnement sont de 608 353 €, dont 564 491 € pour la reprise du déficit de 2017. En recettes, le montant est de 834 705 €. Le résultat de la section est donc excédentaire de 226 352 €.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 16 075 €. En recettes, le montant est de 564 491 €. Le résultat en investissement est donc excédentaire de 548 416 €.

Avec la reprise du résultat de 2017, le résultat est de – 16 075 €. En cumulant fonctionnement et investissement, le résultat est de 210 277 €.

Au budget lotissement de Mesgloauguen tranche 2, le résultat global est déficitaire de 197 098 €.

Au budget commune, en fonctionnement, les dépenses sont présentées par chapitre. Le total est de 1 068 584 €, dont 266 559 € de charges générales, 359 518 € de charges de personnel, 406 326 € d'indemnités et de subventions. En recettes, le montant perçu s'élève à 1 507 574 € dont 94 324 € de locations diverses et participation des communes de St Servais et St Derrien aux frais administratifs de l'ALSH pour 2 années. Les autres recettes proviennent des impôts et taxes pour 822 618 €, des dotations et participations pour 418 102 €. Les produits exceptionnels représentent 26 942 €.

La section de fonctionnement est bénéficiaire de 438 990 €.

En investissement, les principales dépenses concernent la construction de la nouvelle salle pour 780 310 €, les emprunts pour 127 909 €, la réserve foncière de 40 572 €, les divers travaux de voirie pour 29 998 €, les acquisitions de matériel pour les services techniques et administratifs, l'acquisition de barnums et remorque de transport, les travaux sur les bâtiments (dont 22 722 € à l'église).

Le total des dépenses s'élève à 1 184 529 €.

En recettes, seuls des acomptes ont été perçus sur les subventions allouées à la nouvelle salle : 35 339 € de DSIL (versée par l'Etat), 35 339 € du Contrat de Territoire (versement Département), et 13 176 € du fonds de concours versé par la CCPL. Les autres recettes se composent principalement de récupération de la TVA versée sur les dépenses de 2017 (33 851 €). Au total, les recettes s'élèvent à 626 179 €. Le résultat de la section est donc déficitaire de 558 350 €. En tenant compte du report de l'excédent de 2017, le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 1 002 456 €.

Le cumul des sections Fonctionnement et Investissement est excédentaire de 1 441 446 €.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

### **FINANCES (suite)**

Les taux d'imposition en vigueur en 2018 sont présentés à l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ces taux en 2019 pour ne pas ajouter une charge aux situations difficiles que connaissent déjà de nombreux habitants. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Rappel des taux :

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
De 1995 à 2003	14,35	21,91	39,50
Depuis 2004	14,57	22,24	40,10

**COMMISSION URBANISME** : La commission s'est réunie le 8 janvier et le 6 février.

Point sur la transformation des salles Ty an Oll : le projet a été présenté par Anne Simon, architecte. Il tient compte des impératifs précisés par les futurs occupants.

Point sur les travaux au lotissement de Mesglaoguen, tranche 2 : les lots ont été bornés. Ils pourront être vendus dès réception des numéros de parcelles validés par le cadastre et de l'achèvement provisoire des travaux de viabilisation. Une réflexion est en cours pour programmer les travaux de finition de la 1ère tranche avant la fin des constructions de la tranche 2. A ce jour, 15 lots sur 31 sont réservés.

ATELIER COMMUNAL : commissions urbanisme et voirie. 2 devis ont été obtenus pour effectuer des travaux à l'atelier où l'ossature en bois s'est fortement dégradée. Dans le même temps, une extension de 150 m<sup>2</sup> sera construite. Le choix du conseil municipal se porte sur le devis de l'entreprise Miorcec pour un montant de 48 501 €.

#### **COMMISSION VOIRIE**

La commission s'est réunie le 5 février et a fait le point sur les travaux en cours et à programmer sur 2019. Des travaux de peinture et de rénovation sont en cours dans les salles communales.

#### **COMMISSION SPORTS**

La commission s'est réunie le 30 janvier.

A l'Espace multigénérationnel, l'acquisition de mobilier et de vaisselle a été étudiée. Le choix se porte sur le devis Bruner pour 400 chaises. Pour les tables, la commission privilégie un modèle léger équivalent à celui actuellement utilisé à l'Espace Sklerijenn.

Pour la vaisselle, un premier devis a été reçu. Il s'élève à 4 730 € HT pour 252 couverts, non compris la vaisselle de service (légumiers, corbeilles à pain, carafes ...). Un devis sera demandé auprès d'un autre fournisseur pour de la vaisselle plus simple.

A l'Espace Sklerijenn, le ravalement est à prévoir. 2 devis sont retenus :

- Entreprise RAUB : 32 030 € TTC
- Entreprise SBP : 35 820 € TTC

La commission va revoir dans le détail les prestations incluses. Accord du conseil pour valider le choix le plus pertinent. Essor Breton : la commission a commencé à travailler à l'organisation de la journée du 5 mai 2019. Une restauration/buvette sera mise en place.

Le forum des associations est fixé au samedi 15 juin 2019.

#### **COMMISSION SOCIALE**

La commission s'est réunie le 26 janvier pour attribuer des logements sociaux 13 Place de l'Eglise et au 11 rue de Mézarnou.

Point sur la fréquentation du théâtre fin 2018 : 1 160 entrées ont été comptabilisées sur les 2 week-end.

Distribution des colis de Noël aux anciens de la commune : les colis sont très attendus par les bénéficiaires, ils ont été remis à domicile et en EHPAD.

#### **COMMISSION ENFANCE**

La commission se réunira le 12 février pour travailler sur les projets d'animations de 2019, notamment le séjour au Parc Astérix

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le contrat d'affermage du service d'assainissement collectif a été confié à la société SUEZ. Il a pris effet au 1er juillet 2011 pour une durée de huit ans et demi, il arrivera à échéance au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal se prononce sur le mode de gestion du service d'assainissement collectif : comme précédemment, la gestion sera confiée à un délégataire. Une délibération est prise pour lancer la procédure.

#### **DELIBERATIONS DIVERSES**

Personnel : une délibération est prise pour modifier un poste d'agent d'accueil : augmentation du temps de travail 28 heures hebdomadaires.

Délibération prise pour renouveler pour 4 ans le contrat signé avec la Direction de l'Aménagement de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement pour l'assistance technique de la station d'épuration. Montant : 692 € HT/an.

Raticide : délibération prise pour vendre les produits raticides et souricides respectant les nouvelles directives : 1 sachet de Strong 25 : 0,20 € le sachet de 25 grammes.

#### **AGENDA**

- AG association des riverains de la BAN : vendredi 8 février à 18h30 (maison pour tous, Bodilis).
  - Théâtre du club Loisirs et Détente : samedis 16 et 23 février et dimanches 17 et 24 février.
-

## Relais Petite enfance

5 Rue des Capucins -29400 Landivisiau : **02.98.24.97.15 / [rpam.paysdelandivisiau@gmail.com](mailto:rpam.paysdelandivisiau@gmail.com)**

- Atelier motricité : Espace Sklerijenn : **lundi 4 à 9h30 et 10h30.**
- Eveil au mouvement : Espace Sklerijenn : **jeudi 7 à 9h30 et 10h30.**
- Temps d'éveil : Espace Sklerijenn : **jeudis 14 à 9h30 et 21 à 10h30.**

## Messes de mars

<b>Dimanche 3 mars :</b> 10h30 à Landivisiau	<b>Samedi 9 mars :</b> 18h00 à Plouneventer	<b>Dimanche 17 mars :</b> 10h30 à Landivisiau (Breizhtival)	<b>Dimanche 24 mars :</b> 10h30 à Landivisiau
<b>Mercredi 6 mars :</b> 15h00 à Landivisiau (mercredi des cendres)	<b>Dimanche 10 mars :</b> 10h30 à Landivisiau	<b>Samedi 23 mars :</b> 18h00 à Plouneventer	<b>Dimanche 31 mars</b> 10h30 à Landivisiau

## Personnes à contacter pour les cérémonies

Baptêmes :  
Marie Michelle ILY  
02.98.20.88.16.

Mariages :  
Marie Françoise CARIOU  
02.98.20.83.12.

Obsèques :  
Jean Paul ABHERVE-GUEGUEN  
02.98.20.86.58 ou 06.79.64.04.23

## Permanences Habitat

Dans les locaux de la Communauté de communes de Landivisiau, Zone de Kerven.

**OPAH** (Information et assistance pour les subventions en faveur de l'amélioration de l'habitat)

**Du lundi au jeudi de 9h à 12h** (sans rendez-vous) et **de 14h à 17h et Le vendredi** sur rendez-vous.

**HEOL** (conseil technique sur les économies d'énergie)

**Jeudi 21 mars de 9h à 12h** sans rendez-vous.

**ADIL** (Questions juridiques financières et fiscales dans le domaine du logement)

**Mercredis 6 et 20 mars de 14h à 17h**

*Pour un projet d'accession à la propriété, prendre un rendez-vous préalable au : 02.98.46.37.38*

## **A N F R**

### Changement de fréquence de la TNT

Le 26 mars 2019, votre Commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT. Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G et à l'avenir 5G). Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité. Le rendez-vous du 26 mars prochain constitue une opération technique importante qui se déroulera principalement en Bretagne. Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 26 mars 2019. Selon l'observatoire de l'équipement audiovisuel des Français, la moitié des foyers reçoit la télévision par une antenne râteau, sur au moins un poste du foyer. La recherche des chaînes est une opération simple à faire, à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT. Les téléspectateurs ont déjà eu l'occasion de procéder à cette recherche dans le cadre du passage à la TNT HD le 5 avril 2016. Toutefois, certaines populations – les personnes âgées ou isolées par exemple – pourraient rencontrer quelques difficultés. Pour plus d'informations : [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr).

## Atelier « Zéro Déchet »

La communauté des communes propose depuis le mois de janvier, des ateliers 0 déchet à destination des habitants du Pays de Landi. Le prochain atelier est la conception de tawashi (éponge à récurer de tradition japonaise) le samedi 23 mars de 10h à 11h30 à la Sphère à Landivisiau. Les places sont limitées mais gratuites. Renseignements : Zone de Kerven - BP 30122 - 29401 LANDIVISIAU - Tél. 02 98 68 42 41 – Fax 02 98 68 12 98 - [www.pays-de-landivisiau.com](http://www.pays-de-landivisiau.com)

## Tri sélectif

Le 5 Avril à 19h00 à l'Espace Sklerijenn, se tiendra une réunion publique sur le tri sélectif et la distribution de conteneur jaune.

## Lutte collective contre les ragondins et rats musqués : recrutement de piégeurs

Le ragondin et le rat musqué sont des espèces invasives nuisibles qui prennent la place d'autres espèces semi-aquatiques menacées tel le campagnol amphibie. Ils causent également des dégâts sur les berges et la végétation des cours d'eau et les cultures (maïs, blé, légumes).

Afin d'en réguler les populations, le Syndicat de bassin de l'Elorn, en partenariat avec la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles), renouvelle du 1er mars au 30 juin sa campagne de piégeage intensif sur les bassins versants de l'Elorn, de la Rivière de Daoulas et du Camfroul.

Les cages, fournies par la FDGDON, sont mises gratuitement à disposition des piégeurs volontaires et une prime de 3 € est versée pour chaque capture de ragondin ou rat musqué.

Aucun agrément n'est nécessaire pour devenir « piégeur », une simple déclaration en Mairie suffit.

Toute personne intéressée est invitée à contacter le Syndicat de bassin de l'Elorn au 02.98.25.93.51.

## Loi Labbé : votre jardin obligatoirement sans pesticides\*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation sur les pesticides chimiques se durcit. Depuis le 1er janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques\* pour jardiner ou désherber. Cette loi Labbé est déjà en vigueur depuis 2017 dans les collectivités pour l'entretien des espaces accessibles au public.

Des solutions alternatives existent pour un jardin naturellement plus résistant !

Planter des espèces locales au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol

Cultiver à proximité des plantes qui s'apporteront des bénéfices mutuels

Utiliser les plantes, insectes et animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs

Favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage...

En cas d'attaque de bioagresseurs ou de mauvaises conditions climatiques sur vos végétaux, des alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces.

Retrouvez tous les conseils et solutions sur [www.jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr)

Rapportez vos pesticides !

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations.

Trouvez la déchetterie le plus proche sur [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com)

\* Les pesticides chimiques représentent tous les herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

---

## Vie associative et sportive

### Comité des fêtes

« Soirée années 80 », organisée par le Comité des Fêtes le samedi 16 mars à partir de 19h à l'Espace Sklerijenn. Restauration sur place : saucisses, merguez, frites. Entrée : 5 €, 2,50 € de 12 à 16 ans et gratuit pour les moins de 12 ans. Un verre sera offert aux personnes déguisées. Soirée animée par PODIUM ANIMATION.

## Lilie et Compagnie

Soirée d'échange et d'initiation à la langue des signes avec le jeune enfant le mardi 5 mars dès 19h à la MAM « Lilie & Compagnie ». Gratuit et ouvert à tous ! (parents, professionnels, grands-parents...) inscriptions et renseignements au 09 52 00 37 81. Animée par une professionnelle.

## Oxygène

### SECTION MARCHÉ

Le dimanche 03 mars : **Plouédern** : 10 km - Rdv à 09h00.

Le dimanche 10 mars : **Guimiliau** (Trail des Enclos) : 8 ou 12 kms - Rdv à 09h00.

Le dimanche 17 mars : **Saint-Vougay** : 10 kms - Rdv à 13h30.

Le dimanche 24 mars : **Sizun** (Interclubs) : 10 km – Rdv à 09h00.

Tous les départs se font à partir de la place de la Liberté. Tel 06 33 58 62 63.

### SECTION TRAIL / COURSE

Inter-clubs, trails et courses.

Le dimanche 03 mars : **Foulées des 2 rives au Relecq Kerhuon (Challenge de l'Elorn)** : 5 km à 09h30 et 14 km à 10h15.

**Trail du Cap Sizun à la Pointe du Raz** : 30 kms à 09H00, 14 kms à 09H30 et 5 kms à 09H45.

**St-Pol de Léon** (Interclubs) : 15 et 10 km à 09h30.

Le samedi 09 mars : **Guilers** (Entre Fort et Château) : 14 km à 18h30.

Le dimanche 10 mars : **Guimiliau** (Trail des enclos) : 9 km à 09h30 et 17 km à 09h35.

Le dimanche 17 mars : **Guipavas** (challenge de l'Elorn) : 7,3 km à 09h45 et 14,9 km à 10h00.

**Locronan – Quimper** (semi-marathon) : 21,1 km à 14h30.

**Plogonnec – Quimper** : 10 km à 13h15.

**Pleyber-Christ** (Interclubs) : 16 et 10 km à 09h30.

Le dimanche 24 mars : **Sizun** (Interclubs) : 16,5 et 11 km à 09h30.

**Landerneau** (Corrida) : 5 km à 14h30 et 10 km à 16h00.

**Plouégat-Guérand** (Trail des cerises) : 17 km à 10h00 et 10 km à 10h15.

**La Lampaulaise** à Lampaul-Plouarzel : 20 km à 10h00 et 9 km à 10h20.

Le dimanche 31 mars :

**Brest Urban Trail** : 24 kms à 10H00, 16 km à 09H30 et 8 kms à 09H00.

**La Henvicoise à Henvic** : 15,5 km à 09h45 et 7 km à 09h30.

## FNACA

**Le mardi 19 mars aura lieu le « 57<sup>ème</sup> anniversaire »** du cessez le feu.

- Pleyben : Cérémonie au mémorial départemental à 10h30 ; déplacement avec les amis de Landerneau et Pencran.

- Landerneau : 17h00 cérémonie au monument aux morts.

- Le samedi **23 mars à 11h00** à Plounéventer : cérémonie au monument aux morts

Rassemblement devant la mairie à 10h45. A l'issue de la cérémonie, vin d'honneur à la salle TY AN OLL, suivi d'un repas à 12h30 au restaurant « Les voyageurs ». Inscription au plus tard le 11 mars auprès de Jacky au 02.98.20.81.58.

- **Mercredi 8 mai** : concours de dominos et pétanque.

## ESP

Loto de l'ESP le 1<sup>er</sup> mars à 20h00 à l'Espace Sklerijenn. Ouverture des portes à 17h00.

## Le Chant des Syllabes

En 2018 nous vous avons fait jouer ! Que dites-vous de renouveler cette expérience en 2019 ? Nous vous proposons de venir vous divertir, pour le plaisir des petits et des grands, le temps d'un après-midi « Et si on jouait #3 ? », autour de nouveaux jeux de société. Rendez-vous à l'Espace Sklerijenn le dimanche 31 mars de 14h30 à 17h00 (entrée libre). Un coin goûter sera proposé par les jeunes ados afin de financer leur futur voyage au Parc Astérix.

L'équipe de la bibliothèque est également heureuse d'accueillir Auriane, nouvelle bénévole, qui se fera un plaisir de vous recevoir avec le sourire. Si le cœur vous en dit, faites comme elle, rejoignez-nous !!!

## Nouvel artisan

Prochainement à Plouneventer une nouvelle entreprise va voir le jour, « **Carré Vert Paysages** ». L'entreprise Carré Vert Paysages proposera ses services dans différents domaines de l'entrée de la propriété (clôtures, portails, murets, travail de la pierre etc.) et se poursuit autour des maisons (dallage, enrobé, béton imprimé, béton désactivé, bassin etc.). Elle réalise également les terrasses (bois, pavés, composite etc.) tout en mélangeant le minéral et le végétal en créant des espaces de massifs, agrémentés de plantations diverses et d'engazonnement. Le tout sera concrétisé en amont si nécessaire, des plans d'ensemble, qui permettront de visualiser le projet dans sa globalité. Vous pouvez déjà nous contacter pour votre futur projet :

Kerillien, à Plouneventer, tél. 06.80.55.46.63 – Courriel : [carrevertpaysages@gmail.com](mailto:carrevertpaysages@gmail.com)

---

## Les P'tites Annonces

### Pharmacie

Natacha AUDRAIN, pharmacienne de Plouneventer, a le plaisir de vous accueillir aux horaires habituels en compagnie de ses deux nouvelles recrues, Anaïs préparatrice diplômée et Aude, apprentie en première année, pour assurer en toute sécurité un service de qualité auprès des patients. A très bientôt !

**Vente** : ☎ 06.35.57.15.50

- Poussette couleur bleue et grise.
- 8 tréteaux.
- 4 tables en bois (Castorama), deux petites et deux grandes.
- Copeaux pour litière de lapins, 2 sachets (20 euros).

### Emploi :

**Assistante maternelle** agréée dispose d'une place à temps plein dès septembre 2019. Maison de plain-pied, située au centre de la commune, à proximité des commodités, chambre individuelle, horaires atypiques. Adhérente d'une association d'assistantes maternelles pour varier les activités 07 69 07 55 10 [l.plouidy@gmail.com](mailto:l.plouidy@gmail.com)

### Immobilier :

**A vendre**, maison fonctionnelle : salon-séjour avec cheminée insert ouvrant sur la terrasse, sa cuisine aménagée, 4 chambres dont une au rez-de-chaussée. Le jardin de 585 m<sup>2</sup> est entièrement clos. Proximité bourg et école dans quartier très calme.

☎ 06.83.85.07.16.

---

## A noter dans vos agendas

### ✦ Loto

**Vendredi 1<sup>er</sup> mars**, à l'Espace Sklerijenn, à 20h00, ouverture des portes à 17h00, organisé par l'ESP.

### ✦ Thé Dansant

**Dimanche 10 mars**, à l'Espace Sklerijenn, organisé par le Club de l'amitié.

### ✦ Soirée Années 80

**Samedi 16 mars**, à l'Espace Sklerijenn, organisée par Le Comité des Fêtes.

### ✦ Ateliers manuels

**Dimanche 24 mars**, à l'Espace Sklerijenn, organisés par Scrapaploun.

---

## Pour le prochain bulletin...

Les annonces sont à déposer à la Mairie ou à transmettre par e-mail : [bulletin@plouneventer.fr](mailto:bulletin@plouneventer.fr) pour le samedi 23 mars.

Indiquez votre nom sur votre annonce (celui-ci ne sera pas reporté sur le bulletin).

*Pour les articles déposés après les délais, la parution ne peut pas être garantie*





### ***Bienvenue dans mon jardin***

La Maison de la Bio du Finistère, en partenariat avec la Maison de la Consommation et de l'Environnement, organise l'événement "Bienvenue dans mon jardin" sur le territoire du Finistère le week-end du 15 et 16 juin 2019.

La précédente a été une occasion, pour le grand public, de découvrir des jardins cultivés sans désherbants ni pesticides de synthèse, et de rencontrer des jardiniers afin de partager des astuces sur le jardinage au naturel, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Depuis le 1er janvier 2019, l'achat, l'usage et le stockage de produits phytopharmaceutiques sont interdits aux particuliers et jardiniers amateurs. Une étape importante ! C'est pourquoi, nous recherchons des jardiniers qui accepteraient d'ouvrir gratuitement les "portes" de leur jardin ce week-end là, afin de partager leur expérience. Pour participer, il suffit simplement de jardiner au naturel et d'avoir envie de partager ses connaissances et ses savoir-faire. Tous les jardins sont intéressants : grands, petits, potagers, ornementaux, privés, partagés, familiaux... Plus d'informations :

<https://www.mce-info.org/vous-jardinez-au-naturel-ouvrez-les-portes-de-votre-jardin/>  
Inscriptions en ligne :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScGjOm1Bjgqx6b5aJHLXmYD8CXBHnYNGRrBO8SLoHKjKHdbwQ/viewform> (jusqu'au 31 mars 2019).